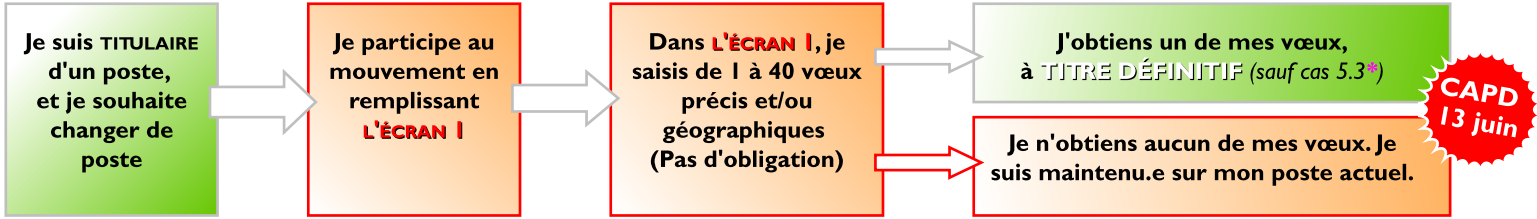


Participation au MOUVEMENT 2019



Je suis dans l'OBLIGATION DE PARTICIPER au mouvement car je suis :

- actuellement affecté.e à titre provisoire,
- concerné.e par une mesure de carte scolaire (*la surveillance fermeture n'oblige pas à participer !*),
- actuellement PES,
- intégré.e au département (*permutation*), réintégré.e au service (*après détachement, disponibilité, Congé Longue Durée, Congé parental de plus de 6 mois...*)

Je participe au mouvement en remplissant **L'ÉCRAN 2**, puis **L'ÉCRAN 1**

Dans L'ÉCRAN 2, je dois saisir au moins 1 vœu large.

vœu large = choisir un "regroupement de **MUG**" & choisir une zone infra-départementale (ZI A à ZI K).

Il existe 6 **Modules d'Unité de Gestion** en Sarthe (sur les 7 possibles)

- ASH
- remplacement
- direction de 2 à 7 classes,
- direction de 8 à 9 classes,
- direction de 10 à 13 classes,
- enseignants,

Dans L'ÉCRAN 1, j'ai intérêt à saisir en rang 1, un vœu précis.

Il sera la référence GPS pour la suite de mon mouvement.

Je peux compléter avec :

- un ou des vœux précis,
- un ou des vœux géographiques.

JE PEUX SAISIR JUSQU'À 40 VŒUX.

Je n'ai pas de poste.

J'obtiens un de mes vœux, à TITRE DÉFINITIF

"Mon mouvement" s'arrête à cette étape.

CAPD 13 juin

Mon ou mes vœux larges de L'ÉCRAN 2 sont étudiés par l'algorithme ministériel. (recherche intégrant la référence GPS du vœu 1 précis)

Je n'ai pas de poste.

La DASEN établit un ordre de priorité pour les 6 MUG (nous ne connaissons pas l'ordre des MUG déterminé par l'administration !). L'algorithme ministériel "tourne" en commençant par le collègue ayant le plus fort barème, en l'affectant sur le 1^{er} MUG priorisé par la DASEN, en partant de la référence GPS que constitue le vœu 1.

J'obtiens un de mes vœux, à TITRE PROVISOIRE.

"Mon mouvement" s'arrête à cette étape.

CAPD 13 juin

Je reste sans poste à l'issue de la phase principale du mouvement.

Mon affectation sera traitée lors de la Commission Administrative paritaire Départementale d'ajustement du mouvement.

Je serai nommé.e à TITRE PROVISOIRE.

CAPD 2 juillet

Dans les 2 cas ci-dessus, je serai à nouveau dans l'obligation de participer au mouvement l'an prochain.

RESULTATS DU MOUVEMENT PAR SMS

<https://frama.link/z-DENP3h>



UN PROBLÈME, UNE QUESTION

Le SNUipp-FSU 72 assurera des permanences téléphoniques pendant toute la durée du mouvement : **02 43 77 12 26**

Par mail : **snu72@snuipp.fr**

Via la fiche de contrôle

e-dossier mouvement

<https://le-mouvement.snuipp.fr/72/>

STATISTIQUES Les statistiques des mouvements des années précédentes.

Recherche par commune

Recherche par circonscription

Calendrier du MOUVEMENT 2019

Vos représentant.es du SNUipp-FSU 72 vous informent



Mardi 23 avril
2019

12h00

Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux par les candidat.es

Mardi 07 mai
2019

minuit

Fermeture du serveur SIAM

Jeudi 09 mai
2019

(à compter du)

Envoi des accusé-réception automatiques dans la messagerie I-Prof confirmant la participation au mouvement.

Jeudi 16 mai
2019

(à compter du)

Envoi par la DSDEN des accusés réception avec le barème arrêté.

Mardi 21 mai
2019

12h

Date limite impérative de demande de révision du barème par les candidats. Au-delà de cette date, aucune contestation ne sera possible.

jeudi 23 mai
2019

GT Vérification Barèmes et Vœux + CAPD Examen Situations Médicales et Sociales Candidatures sur Postes à profil et Postes à Exigences Particulières

JEUDI 13 JUIN
2019

14H

CAPD - MOUVEMENT PHASE PRINCIPALE

Vendredi 14 juin
2019

(au soir)

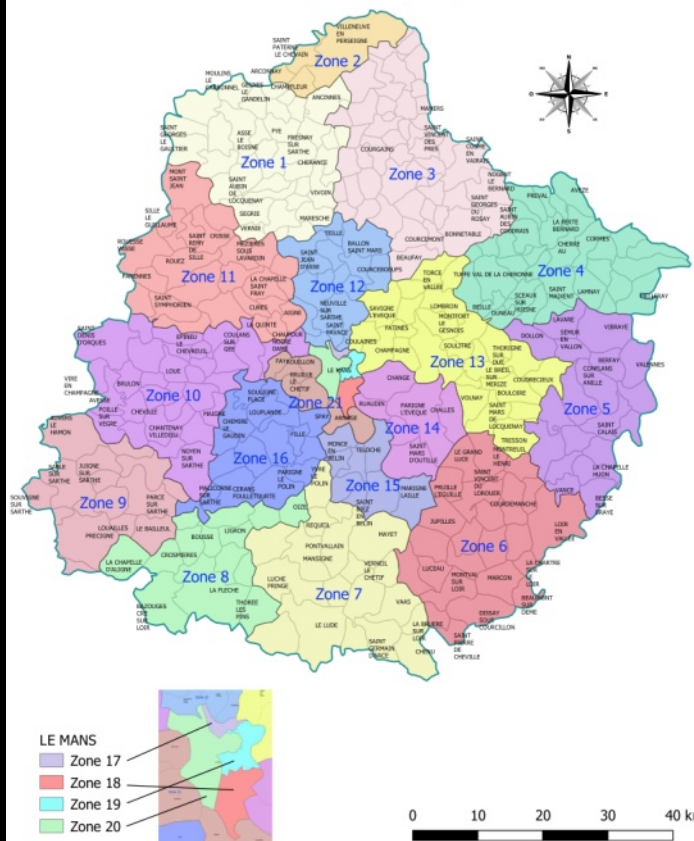
Diffusion des résultats dans I-Prof après la CAPD

MARDI 2 JUILLET
2019

14H

CAPD - PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT

Mouvement Intra-départemental Zones géographiques



Vœux géographiques

21 zones géographiques correspondant aux intercommunalités

Les vœux géographiques correspondent aux postes intitulés "secteur" dans le serveur MOUVEMENT ID

Vœux larges (**PARTICIPATION OBLIGATOIRE**)

11 zones infradépartementales

Les vœux larges ne sont "ouverts" qu'aux participant.es obligatoires.

Mouvement Intra-départemental Zones infra-départementales

